

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 309
19 novembre 2019**

PROCÈS-VERBAL de la trois-cent-neuvième (309^e) séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 19 novembre 2019, à 19 h, sous la présidence de Mme Lyne Bélanger, vice-présidente du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Marc BERGERON	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(M)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(M)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

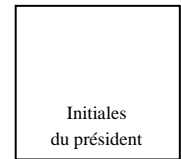
PRÉSENCES : 09
ABSENCES : 02
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M. Normand CHAMPAGNE	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Molly PELLERIN JACOB	(P) (<i>à distance, via Skype</i>)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS	Directeur général
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM
(Mme Lyne Bélanger, vice-présidente)

Madame Lyne Bélanger, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil des commissaires.

En l'absence du secrétaire général, M. Bernard Gauthier, Mme Maude Trépanier, directrice générale adjointe, est désignée pour agir en lieu et place de M. Gauthier. Elle confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 205) en date du 13 novembre 2019 et la convocation des membres du conseil des commissaires à la même date, conformément à l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum (Mme Lyne Bélanger, vice-présidente)
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Réaction de la commission scolaire au dépôt du Projet de loi no 40 loi modifiant la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)
4. Octroi de mandats aux professionnels – Agrandissement de l'école des 2 Rivières – Saint-Lucien (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
5. Octroi de mandats aux professionnels – Construction d'une nouvelle école primaire (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. RÉACTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI NO 40 LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA GOUVERNANCE SCOLAIRES (**Conseil des commissaires – Dossier de décision**)

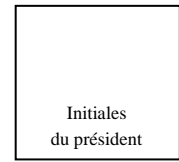
Dans le cadre de la consultation portant sur le Projet de loi # 40, modifiant la Loi sur l'instruction publique, relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, il est proposé de procéder à l'adoption du projet de résolution ci-joint et de transmettre le tout aux instances concernées.

RÉSOLUTION CC : 2734/2019

CONSIDÉRANT que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités;

SUITE, PAGE 3



CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires d'une commission scolaire constitué de commissaires élus et de commissaires parents a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu;

CONSIDÉRANT que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi no 40 le 1er octobre 2019;

CONSIDÉRANT que l'éducation au Québec est l'assise du développement régional de la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

CONSIDÉRANT que la tenue des états généraux sur l'éducation remonte à 1995-1996 et qu'après un quart de siècle, la collectivité québécoise est en droit d'être consultée sur les enjeux de la persévérance et de la réussite scolaires;

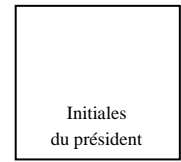
CONSIDÉRANT que la priorité de la population est l'amélioration de la qualité des services aux élèves, selon les résultats d'un sondage mené par la firme SOM, du 24 au 29 septembre 2019 auprès de 1 119 répondants, concernant la gouvernance du réseau scolaire et les priorités des Québécois et Québécoises en éducation;

CONSIDÉRANT qu'une remise en question des structures démocratiques est prématurée alors que le gouvernement n'a pas modernisé le processus de participation citoyenne notamment par la simultanéité des élections municipales et scolaires ou par l'introduction du vote par Internet.

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M. Normand Champagne :

- que le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes demande au Gouvernement du Québec :
 - de surseoir à sa décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;
 - de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

SUITE, PAGE 4



- et mandate le secrétaire général de transmettre une copie de la présente résolution :
- ✓ À monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
 - ✓ Aux députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Chênes;
 - ✓ À monsieur Alain Fortier, président de la Fédération de commissions scolaires du Québec;
 - ✓ Aux présidentes et présidents des commissions scolaires du Québec;
 - ✓ Aux maires des villes et municipalités sur le territoire de la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. OCTROI DE MANDATS AUX PROFESSIONNELS – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES 2 RIVIÈRES – SAINT-LUCIEN (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le 20 juin 2019, une annonce publique a été faite à l'école secondaire Marie-Rivier à Drummondville en présence du ministre André Lamontagne et du député Sébastien Schneeberger.

Ce projet s'inscrit au *Plan québécois des infrastructures 2019-2029*.

Le 28 octobre 2019, la commission scolaire recevait de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la confirmation du budget et des mètres carrés.

Le 27 septembre 2019, la Commission scolaire des Chênes procédait à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier.

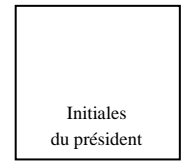
L'ouverture des propositions s'est déroulée le 28 octobre 2019.

Le comité de sélection s'est réuni le 14 novembre 2019 et sa recommandation a été déposée sur le portail de la commission scolaire avant la tenue de la séance du conseil des commissaires.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* du MEES, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle (SRM-POL-01) de la Commission scolaire des Chênes*.

Ce projet requiert les services d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs en mécanique, électricité, structure et génie civil. Les projets de résolutions sont présentés.

SUITE, PAGE 5



Les honoraires sont établis selon le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par les architectes (C-65.1, r.9) et par les ingénieurs (C-65.1, r.12) selon la méthode à pourcentage. L'évaluation sommaire du montant global des honoraires est de l'ordre de 482 000 \$ pour les services en architecture et en ingénierie, sous réserve des ajustements requis en cours de travaux, s'il y a lieu. Lesquels honoraires sont prévus dans l'enveloppe globale du projet.

RÉSOLUTION CC : 2735/2019

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MEES pour l'ajout d'espace qui était devenu nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'aide gouvernementale, pour l'agrandissement de l'école primaire des 2 Rivières dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection.

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet d'agrandissement de l'école primaire des 2 Rivières à la firme : Un à Un Architectes/Régis Côté et associés;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

RÉSOLUTION CC : 2736/2019

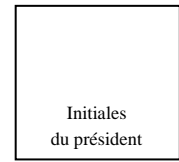
CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MEES pour l'ajout d'espace qui était devenu nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'aide gouvernementale, pour l'agrandissement de l'école primaire des 2 Rivières dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

SUITE, PAGE 6



CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection.

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par M. Alain Charest :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'école primaire des 2 Rivières à la firme : Les Services **exp** inc.;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. OCTROI DE MANDATS AUX PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le 20 juin 2019, une annonce publique a été faite à l'école secondaire Marie-Rivier à Drummondville en présence du ministre André Lamontagne et du député Sébastien Schneeberger.

Ce projet s'inscrit au *Plan québécois des infrastructures 2019-2029*.

La commission scolaire n'a reçu aucune confirmation du ministère à ce jour pour le budget et les mètres carrés.

Le 27 septembre 2019, la Commission scolaire des Chênes procédait à l'appel d'offres public et à la formation d'un comité de sélection pour l'engagement des professionnels qui seront mandatés dans ce dossier.

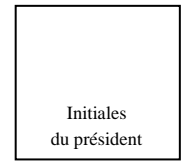
L'ouverture des propositions s'est déroulée le 28 octobre 2019.

Le comité de sélection s'est réuni le 12 novembre 2019 et sa recommandation a été déposée sur le portail de la commission scolaire avant la tenue de la séance du conseil des commissaires.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* du MEES, ainsi qu'à la *Politique gestion contractuelle (SRM-POL-01) de la Commission scolaire des Chênes*.

Ce projet requiert les services d'une firme d'architectes et d'une firme d'ingénieurs en mécanique, électricité, structure et génie civil.

Les projets de résolutions sont présentés.



Les honoraires sont établis selon le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par les architectes (C-65.1, r.9) et par les ingénieurs (C-65.1, r.12) selon la méthode à pourcentage. L'évaluation sommaire du montant global des honoraires est de l'ordre de 975 000\$ pour les services en architecture et en ingénierie, sous réserve des ajustements requis en cours de travaux, s'il y a lieu. Lesquels honoraires sont prévus dans l'enveloppe globale du projet.

RÉSOLUTION CC : 2737/2019

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MEES pour l'ajout d'espace qui était devenu nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'aide gouvernementale, pour la construction de l'école primaire D dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Manon Rivard :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en architecture pour le projet de construction de l'école primaire D à la firme : Espace Vital;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

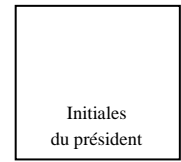
RÉSOLUTION CC : 2738/2019

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée au MEES pour l'ajout d'espace qui était devenu nécessaire à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT la réponse positive du MEES et l'annonce du Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'aide gouvernementale, pour la construction de l'école primaire D dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2020;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;



CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* du MEES;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes*;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué et les offres de service reçues;

CONSIDÉRANT l'étude, l'évaluation et les recommandations du comité de sélection.

Il est proposé par Mme Julie Bourassa et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction de l'école primaire D à la firme : LGT;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 42, l'ordre du jour étant épuisé, la vice-présidente décrète la levée la séance extraordinaire du conseil des commissaires.

La directrice générale adjointe,

La vice-présidente,

Maude Trépanier

Lyne Bélanger

*Pour : Bernard Gauthier
Secrétaire général*